

# ADDITIF N°1 de l'Organisateur

Le 19/02/2026

## 22ème COURSE DE COTE HERSIN COUPIGNY 01 & 02 MAI 2026

---

Comme vous le savez, la procédure des Titres de participation a changé en 2025 et il ne sera plus possible de les souscrire en version papier. Il faudra impérativement se rapprocher de MARTINE ANNICOTTE.

Dernières souscriptions : **au plus le vendredi 1 mai 2026**

### L'intéressé

>> envoie la demande de TP, le certificat médical et la copie de son permis de conduire sur L'adresse mail : [martineannicotte@yahoo.com](mailto:martineannicotte@yahoo.com).

Sur la demande, CHAQUE rubrique doit être complétée lisiblement

Sur le certificat médical, la signature, le cachet et le N° RPPS du médecin doivent être bien lisibles également

>> fait un virement sur le RIB joint du montant du TP + 10 € de frais administratifs. (Instantané sinon, cela peut prendre 2 à 3 jours)

### L'ASA

>>à réception des fonds, saisit le TP qui est validé automatiquement

>>l'envoie par mail à l'intéressé.

Le tarif : TP Régional Montagne (pour moderne et VHC): Code TPRM : 59 € + 10 € de frais administratifs

Régional Régularité (pour VHRS) : Code TPRR : 48 € + 10 € de frais administratifs

En fichier joint et en annexe de ce document, je vous adresse :

- Une demande de TP
- Un certificat médical
- Le RIB

***paiement par virement sur le compte ASA.***

***IBAN FR76 3002 7172 3300 0264 6590 152 – BIC CMCIFRPP***

